

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Mardi 06 avril 2023

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président :

- Nombre de membres en exercice : 13
- Nombre de présents : 9
- Nombre de votants : 12
- Convocation du Comité de Gestion le : 30/03/2023
- Convocation distribuée le : 30/03/2023
- Affichage du compte-rendu le : 24/04/2023

PRÉSENTS :

- M. LAURENT Pascal, MME POYDENOT Monika, M. RIFF Matthieu, MME SCHINDLER Brigitte, M. KOMAROFF-KOURLOFF, membres désignés par le Conseil Municipal
- MME BALTHAZARD-LORRAIN Marie, MME KLING Tatiana, MME GARCIA VELERDAS Sonia, représentantes des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : MME EZANA-Elisabeth, remplaçante de M. LEPRIVEY Franck, directeur de l'école élémentaire de Mouzimpré, MME LAURENT Sylviane, directrice de l'école Jacques Prévert, MME BERTOZZI Barbara, directrice de l'école d'application du centre, MME GAINEL Florence, directrice de l'école Delaunay

POUVOIRS :

- M.SAPIRSTEIN Gilles à M. LAURENT Pascal
- Mme SIMONAIRE donne tous pouvoirs à M. LAURENT
- Mme HUGUET donne tous pouvoirs à M. LAURENT
- M. LIESENFELT donne tous pouvoirs à M. KOMAROFF-KOURLOFF

EXCUSÉS :

- M. QUESTE Loïc, représentant de l'Éducation Nationale,
- M. SAPIRSTEIN Gilles
- M. LIESENFELT Alain, Maire de Dommartemont
- MME HUGUET Charlotte
- MME SIMONAIRE Carole
- MME BALLIET Manon, directrice de l'école Galilée
- MME DEMETZ Claire, Directrice Générale des Services
- M. CHAOUAT, directeur du Pôle Enfance, Jeunesse, Famille, Vie scolaire, sport et culture
- M. LEPRIVEY Franck, directeur de l'école élémentaire de Mouzimpré

## ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Validation du compte-rendu de la séance du 14 mars 2023
- Compte de gestion
- Compte administratif
- Budget primitif

## ECHANGES ET POINTS DIVERS

- Retour des classes de découverte - école du centre et école de Mouzimpré
- Date et organisation des fêtes d'écoles
- Date de la commission de demandes de dérogations scolaires
- Point informatique

Ouverture de la séance à 17h30.

M. le Président remercie la présence des membres et précise qu'il passera la main à M. LAURENT à partir de 18h00 pour la suite de l'assemblée.

Il indique les pouvoirs et les excusés, puis invite les membres à valider le compte-rendu de la précédente Caisse des Ecoles du 14 mars 2023. Il donne ensuite la parole à MME POYDENOT concernant le compte de gestion.

## EXPOSE DES MOTIFS

Le compte de gestion pour l'exercice 2022, communiqué par le receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

Pour mémoire, le compte de gestion est un document comptable enregistrant, en partie double, les opérations ordonnancées par l'autorité territoriale et établissant, le cas échéant, le bilan du patrimoine de l'établissement.

Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2022, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant au compte de gestion sont identiques à ceux dégagés par le compte administratif se rapportant au même exercice.

## PROPOSITION

Le compte de gestion pour l'exercice 2022 n'appelant aucune observation ni réserve, il est demandé aux membres du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles d'approuver ce document dont les

écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

## DÉLIBÉRATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce document dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

M. le Président invite à nouveau MME POYDENOT à prendre la parole à propos du compte administratif.

M. RIFF rejoint la séance à 17h38.

## EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		4 194,66 €				4 194,66 €
Opérations de l'exercice	58 383,48 €	58 821,61 €	- €	- €	58 383,48 €	58 821,61 €
<b>Total</b>	<b>58 383,48 €</b>	<b>63 016,27 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>58 383,48 €</b>	<b>63 016,27 €</b>
Résultats de clôture		4 632,79 €				4 632,79 €

En volume, les réalisations de la Caisse des Ecoles ont progressé de 12 % entre 2021 et 2022 (+ 6 237,50 €).

L'étude de la situation financière de l'établissement laisse apparaître un solde excédentaire de clôture de 4 632,79 €, en légère progression par rapport à celui de l'exercice précédent de 4 194,66 €.

### I - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 58 383,48 € en 2022 (contre 52 145,98 € en 2021), pour 58 821,61 € de recettes dans la même section (contre 52 070,98 € en 2021), hors résultats reportés de l'exercice antérieur.

La fin des restrictions sanitaires (pandémie Covid19) a permis à la Caisse des Écoles de reprendre l'organisation des séjours en classes de découverte. Cependant, une seule école (école élémentaire de Mouzimpré) a souhaité en faire bénéficier ses élèves de CM2, l'école d'Application du Centre ayant préféré l'organisation d'activités à la journée.

La reprise de l'organisation des séjours en classe de découverte a donc naturellement fait progresser le compte dédié aux contrats de prestations de services (+ 11 201,50 € réalisés sur l'article 611 par rapport à 2021).

En revanche, en dépit d'un déplacement au lac du Der pour l'organisation des classes de découverte, le poste de dépenses dédié à l'enregistrement des prestations de transport a significativement reculé en 2023 (- 3 693,59 €). Ce recul de 48 % s'explique principalement par l'annulation de séances piscine.

## II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Intégralement assises sur l'activité de l'établissement, les recettes ont progressé en 2022 dans une proportion proche de celle des dépenses (+ 13 %).

Le budget de la Caisse des Ecoles a surtout bénéficié de subventions communales, à hauteur de :

- 3 960 € de la part de la commune de Dommartemont (en recul de 1 320 € par rapport à 2021) pour l'accueil dans les établissements scolaires municipaux de 12 de ses élèves (contre 16 en 2021) ;
- 43 000 € de la part de la commune d'Essey-lès-Nancy, ajustée pour préserver l'équilibre financier de l'établissement et plus particulièrement l'excédent de clôture de 2021 nécessaire à la prise en charge des premières factures de l'année jusqu'au vote du budget primitif communal.

Avec la reprise de l'organisation des classes de découverte, la Caisse des Écoles enregistre de nouveau des participations des familles, à hauteur de 8 125 €.

### PROPOSITION

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022.

### DÉLIBÉRATION

Le comité de gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, et après que M. Le Président se soit retiré, sous la présidence de M. Laurent élu par le comité de gestion de la Caisse des Ecoles, le Compte Administratif 2022.

M. le Président quitte l'assemblée à 17h42.

M. LAURENT donne la parole à MME POYDENOT au sujet du budget primitif.

### EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2023 de la Caisse des Ecoles.

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes à 91 401,72 €, pour la seule section de fonctionnement, en augmentation de 22,8 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Le présent budget intègre l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion.

Plus précisément, le budget primitif 2023 a été élaboré dans le prolongement des orientations débattues lors de la réunion du comité de gestion le 14 mars 2023.

S'agissant des charges à caractère général, la majorité des postes de dépenses (fournitures scolaires, prestations de transport...) a été ajustée compte tenu de l'augmentation globale de fréquentation des établissements scolaires et classes spécialisées constatée à la rentrée de septembre dernier (de 692 à 703 élèves, Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés y comprise). Pour éviter une dérive du budget de l'établissement dans un contexte d'inflation toujours aussi dynamique (pesant plus particulièrement, pour l'établissement, sur les transports et l'organisation des classes de découverte), il est toutefois proposé de réduire à 30 € par élève, contre 35 € auparavant, l'enveloppe des fournitures scolaires.

Cet effort doit ainsi permettre d'intégrer dans le budget de l'exercice l'organisation de deux séjours en classes de découverte, contre un seul séjour organisé en 2022 (soit une ouverture de crédits de 41 576 € transports y compris, contre 20 591 € l'an passé). En effet, pour mémoire, une seule école élémentaire avait souhaité en faire bénéficier ses élèves de CM2 en 2022.

Concernant les subventions aux coopératives scolaires, la participation par élève a été maintenue au même niveau que les exercices précédents.

Enfin, il est proposé d'inscrire des crédits budgétaires pour permettre la régularisation comptable de titres devenus irrécouvrables émis par l'établissement sur les exercices précédents sous forme :

- d'admissions en non-valeur (500 euros) ;
- de créances éteintes (500 euros).

S'agissant des recettes de fonctionnement, les crédits ouverts en dépenses seront couverts par les subventions d'équilibre versées par les communes de Dommartemont et d'Essey-lès-Nancy, ainsi que par la participation aux classes de découverte des familles des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires.

Au final, considérant l'excédent reporté à la clôture de l'exercice précédent (+ 4 632,79 €), la Caisse des Ecoles sollicitera, auprès de la ville d'Essey-lès-Nancy, le versement d'une subvention maximale de 58 768,93 €.

## PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2023 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

## DÉLIBÉRATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

MME BALHAZARD-LORRAIN questionne les membres sur les actions mises en place pour lutter contre ces admissions en non-valeur et les créances éteintes, qui représentent un budget conséquent dans un contexte de restriction budgétaire.

M. LAURENT indique qu'une Commission communale a été mise en place pour étudier les différentes dettes qui courent depuis quelques années. Il précise que pour la Caisse des Ecoles, les impayés concernent presque uniquement le paiement des classes de découverte par quelques familles.

M. RIFF demande si les dispositifs de prépaiement pourraient être remis en place, comme c'était le cas il y a plusieurs années.

M. LAURENT indique que la Commune envisage de confier au délégataire dans le cadre d'une Délégation de Service Public le prépaiement des services périscolaires. Les modalités restent pour le moment à l'étude sur son application sur l'ensemble des dispositifs jeunesse.

M. RIFF demande si la Commune a une idée de l'économie réalisée par la réduction de l'enveloppe liée à l'achat de fournitures scolaires.

MME LANZONI indique que l'économie réalisée s'élève à environ 3 400€.

MME POYDENOT informe les directeurs-rices ayant pris leur fonction cette année que les frais d'impressions sont pris en charge par la Mairie depuis le remplacement des imprimantes par des photocopieurs.

MME GAINEL admet que cela représente une économie non négligeable et déplore les hausses du prix des fournitures, notamment du papier.

M. LAURENT espère retrouver un rythme stable en 2024 et augmenter le budget pour l'année scolaire 2024/2025.

MME GAINEL craint que les fournisseurs ne cessent d'augmenter leur prix, en prenant notamment exemple sur les transports scolaires. Dans le cadre d'une sortie scolaire, l'école Delaunay souhaitait faire appel à une société de transport et ont pu constater que les prix avaient doublé en 3 ans sur le même trajet. Pour un trajet aller-retour d'Essey-lès-Nancy à Flavigny-sur-Moselle, la tarification la moins élevée était de 900 €, et de 1400 € pour la plus élevée.

MME BERTOZZI demande aux membres si nous avons un marché avec une compagnie de transport.

MME LANZONI informe que la Mairie d'Essey-lès-Nancy n'a plus de marché en cours depuis janvier 2023. En effet, le Pôle Jeunesse étant en projet de Délégation de Service Public – repris en septembre 2023 - le futur marché sera très réduit car il ne comprendra plus que la Caisse des Ecoles et le CCAS.

MME GAINEL indique son inquiétude concernant la mise en place de sorties scolaires dans ce contexte.

M. LAURENT répond que la Délégation de Service Public étant imminente, avec un démarrage prévu en septembre 2023, cela sera revu très prochainement pour être effectif dès que possible pour l'année scolaire prochaine. Il précise tout de même que la mise en place de marché n'est pas une garantie absolue car les fournisseurs demandent à ce jour des revalorisations du marché établi suite à leur augmentation de charges.

## Retour des classes de découverte

M. LAURENT précise que pour le moment, l'Ecole Elémentaire de Mouzimpré est encore en séjour au Lac du Der et que seul l'Ecole d'Application du Centre a déjà effectué ce séjour.

MME BERTOZZI indique que le voyage s'est très bien passé et était bien organisé. Elle remarque que le séjour se déroule assez tôt dans l'année et, de ce fait, la météo n'a pas toujours été avantageuse, notamment sur le dernier jour où les enfants n'ont pas pu faire de voile.

Elle remarque également que l'activité prévue le vendredi après-midi n'est pas forcément nécessaire car les enfants sont fatigués. Elle demande s'il ne serait pas possible de ne pas faire d'activité voile le vendredi après-midi et de pouvoir ainsi partir plus tôt du centre, souhait d'un retour sur Essey pour 16h30.

Aussi, MME BERTOZZI se demande avec les enseignantes si le prochain séjour sera de nouveau au Lac du Der ou si d'autres options sont prévues ?

MME LANZONI indique que nous pouvons demander à la F.O.L (Fédération des Œuvres Laïques) les différentes offres de séjour. Concernant le Lac du Der, la collaboration étant fréquente, il sera possible de la renouveler les années suivantes si les écoles le souhaitent.

M. LAURENT demande si nous avons des nouvelles de l'Ecole Elémentaire de Mouzimpré.

MME BALHAZARD-LORRAIN indique avoir eu des nouvelles en tant que parent. Les élèves ont eu beau temps la plupart de la semaine et les activités se sont très bien passées.

MME BALHAZARD-LORRAIN demande également si tous les élèves ont pu partir à la classe découverte.

MME LANZONI répond que 44 élèves de l'Ecole Elémentaire de Mouzimpré sont partis sur un effectif total de 53 élèves. L'Ecole d'Application du Centre, quant à elle, a vu partir 51 élèves sur 57.

## Dates et organisation des fêtes des écoles.

MME LANZONI invite les directrices à donner des informations sur les différents projets qui seront mis en place pour fêter la fin d'année scolaire.

MME EZANA indique que la fête de l'école de Mouzimpré est prévue pour le 30 juin 2023. MME BALHAZARD-LORRAIN explique qu'un spectacle sera organisé par les enseignants en début d'après-midi. La suite de la journée est organisée par l'association des parents d'élèves, qui prévoit une réunion mardi 11 avril pour comptabiliser les forces vives et débattre sur les idées de chacun.

MME GAINEL explique que l'école Sonia Delaunay a organisé vendredi 31 mars 2023 une fête de printemps où les enfants sont montés sur scène déguisés pour un spectacle de chant. Concernant le spectacle de fin d'année, il n'y a pas de date définie à ce jour. L'école souhaiterait organiser une journée porte-ouvertes avec une exposition des œuvres d'art visuel réalisées par les enfants, suivi d'un goûter.

MME BERTOZZI indique que l'Ecole d'Application du Centre organisera le 6 juillet 2023 une fête de l'école afin de présenter le résultat de tous les projets mis en œuvre dans l'année comme la chorale, le théâtre, l'art visuel, ou encore le jardinage. Il y aura un cheminement de présentation dans l'école pour que les parents découvrent ce que les enfants ont fait ou vont faire. Une buvette sera également organisée pour

clôturer cette journée. Elle ajoute également qu'une présentation de théâtre de la classe des CM1 sera organisée le 6 juin à la salle Maringer.

MME LAURENT annonce que l'école Jacques Prévert va organiser une exposition le 7 juin 2023 et prévoit notamment l'inauguration de la fresque. Une réunion d'organisation est également prévue le jeudi 13 avril avec les parents d'élèves pour échanger sur les différentes actions qui pourraient être mises en place. MME LAURENT sollicite également les services techniques de la Ville pour la mise à disposition de bancs, tables et marabouts.

La fête de l'école Galilée aura le vendredi 16 juin 2023 après-midi sur le temps scolaire.

Un petit spectacle (chant et danse par classe puis un chant collectif) et une vente de gâteaux, de boissons seront proposés.

### Date de la Commission des dérogations scolaires

MME LANZONI annonce que la Commission de dérogation scolaires se tiendra le jeudi 4 mai 2023 à 16h00.

Les dates de dépôt des demandes de dérogations ayant été fixées aux dates suivantes :

- Hors secteur : du 6 au 24 mars
- Hors commune : du 3 au 14 avril 2023

### Point informatique

M. LAURENT prend la parole pour faire un point avec les écoles sur les dotations informatiques.

Le budget primitif de la commune a été voté le 27 mars 2023 et prévoit un budget pour les dotations informatiques dans les écoles de la Ville. M. LAURENT évoque le plan pluriannuel d'investissement en informatique de 120 000€, qui sera réparti sur six années.

Pour l'année 2023, la Commune a débloqué 34.500€ sur les investissements dont 7.040€ pour l'installation de bornes wifi, notamment sur l'Ecole d'Application du Centre qui en avait grandement besoin.

Concernant l'école Sonia Delaunay, il n'y aura pas de remplacement cette année car l'école a bénéficié de l'installation de trois bornes wifi l'année passée.

L'école Galilée obtiendra le remplacement d'un ordinateur fixe par un ordinateur portable en classe 4 ainsi que le remplacement à l'identique d'un ordinateur portable en classe 3.

L'école Prévert verra l'installation d'un Ecran Numérique Interactif (E.N.I) durant les vacances d'été. Pour le moment, l'emplacement ainsi que la classe bénéficiaire restent à définir. Il est également prévu le remplacement de l'ordinateur fixe de la direction par un ordinateur portable.

L'Ecole d'Application du Centre a d'ores et déjà pu profiter de l'installation de deux bornes wifi et pourra prochainement bénéficier des trois nouvelles bornes qui seront installées en complément. La Commune remplacera également trois ordinateurs fixes par des ordinateurs portables, répartis de la façon suivante : un ordinateur commun, un en classe 4, puis le dernier en classe 14. Nous noterons également le remplacement à l'identique d'un ordinateur en classe 17.

M. LAURENT prévoit aussi l'installation en 2024 d'un E.N.I dans l'Ecole d'Application du Centre, la classe bénéficiaire reste pour le moment à définir.

L'Ecole Elémentaire de Mouzimpré percevra également un E.N.I dans une de ses classes ainsi que cinq remplacements d'ordinateurs fixes par des portables : deux en classe 7, un en classe 8, un en classe 9 et un en classe 11. Il sera également prévu le remplacement à l'identique d'un ordinateur en classe 10.

M. LAURENT invite les directeurs et directrices à lui faire un retour sur l'utilisation des tablettes dans les écoles. Il leur précise que l'investissement sur l'achat de tablettes tactiles est à réaliser sur demande et ajoute qu'une enveloppe est prévue à cet effet.

M. LAURENT indique que ces remplacements seront au maximum réalisés durant les vacances d'été. Il précise tout de même que nous sommes tributaires de la réception du matériel commandé, ce qui peut engendrer quelques retards.

### Point d'information sur l'ENT One

M. LAURENT souhaite faire un point sur l'utilisation de One par les enseignants, directeurs et agents du Pôle Jeunesse. Il remercie la participation de chacun à la diffusion d'informations pertinentes pour les familles.

Il invite cependant les utilisateurs à être vigilants sur l'identification de leurs messages : en effet, certains parents ne connaissent pas le nom des agents de la Commune et ont du mal à déterminer si les messages sont adressés par l'école ou par le Pôle Jeunesse.

MME BALTHAZARD-LORRAIN réitère la demande d'accès des parents d'élèves de l'Ecole Elémentaire de Mouzimpré à l'ENT pour permettre une meilleure diffusion des informations dans l'école. Elle indique que M. LEPRIVEY communique leurs informations en précisant que le destinataire est l'association des parents d'élèves, mais certaines familles sont dans l'incompréhension car ils confondent son statut d'enseignant, de directeur et de porte-parole des parents d'élèves. Par conséquent, les parents d'élèves n'ont pas accès aux réponses des parents et ne peuvent pas constater leur bonne lecture des informations.

MME BERTOZZI indique qu'un blog a été créé pour permettre aux parents d'élèves de transmettre leurs informations. Les parents d'élèves demandent un accompagnement sur l'utilisation de ce blog et évoquent un problème de non-réception des notifications.

MME BALTHAZARD précise que les parents se perdent à cause des nombreux canaux de distribution via One : la messagerie, l'agenda et le carnet de liaison.

M. LAURENT invite l'association des parents d'élèves à contacter M. LEPRIVEY et M. DALLE afin d'obtenir un accès personnel.

### Partenariat Main à la Pâte

MME POYDENOT prend ensuite la parole concernant un courriel reçu par la Main à la Pâte, suite à la rencontre réalisée courant janvier pour améliorer la communication. La Main à la Pâte sollicite la Commune sur la poursuite de ce partenariat dans les mêmes conditions pour l'année prochaine.

MME POYDENOT interroge les directeurs-rices d'écoles sur leur volonté de renouveler ce partenariat et sur le thème/niveau souhaité dans leur école.

M. LAURENT précise que nous allons adhérer pour deux classes et invitent les directeurs-rices à communiquer quelles classes seraient intéressées. Il précise également qu'il serait pertinent de faire un roulement entre les écoles et les classes pour que tout le monde puisse y participer.

MME GAINEL évoque son intérêt à participer à ce dispositif avec sa classe.

M. RIFF demande s'il est possible d'envisager de faire participer plus de deux classes ?

M. LAURENT répond que cela est possible mais représente un coût qui a déjà été établi pour le budget 2023. Il invite les membres à évoquer ce sujet lors du budget 2024.

M. LAURENT conclut ce point en invitant les enseignants à lui faire un retour sur leur volonté de participation. Il précise que pour le moment, les écoles Sonia Delaunay et Galilée sont susceptibles d'être prioritaires.

### Questions diverses

MME KLING interroge les membres sur la restauration scolaire et plus particulièrement sur l'élaboration des repas fournis par la Sodexo. En effet, elle remarque que les enfants ont souvent des entrées froides en hiver et qu'il faudrait privilégier des repas chauds. Elle évoque aussi le manque d'équilibre des repas en prenant exemple sur un cas particulier : en entrée, les enfants ont mangé des chips et comme plat des pâtes / des œufs au ketchup.

MME LANZONI répond que les menus SODEXO sont élaborés par une diététicienne et l'équilibre des menus se fait sur la semaine complète. Elle encourage Mme KLING à prendre RDV avec le coordinateur périscolaire.

M. LAURENT remercie la participation des membres et clôture la séance.

Fin de la séance à 18h35.

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,

  
Le Président

